

ÉLECTIONS
POUR LE
PARLEMENT EUROPÉEN

_____ , le _____ 20_____

CIRCONSCRIPTION UNIQUE

Commune de

Lettre recommandée

Madame _____ ,
Monsieur _____

J'ai l'honneur de vous informer que pour les élections du _____ vous avez été désigné(e)
comme

- * assesseur
- * assesseur-suppléant auprès du _____ bureau.
- * secrétaire

Je vous prie de bien vouloir vous présenter au local afférent le jour prévu pour les élections à 7.00 heures.

Le Président du _____ bureau,

* à biffer les mentions superflues

Art. 60.– Extrait. En cas d'empêchement, les assesseurs et assesseurs-suppléants doivent aviser le président dans les quarante-huit heures de la réception de la lettre qui les informe de leur désignation.

Art. 67.– Extrait. Dans aucune élection, ni les candidats, ni leurs parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni les titulaires d'un mandat électif national, européen ou communal, ne peuvent siéger comme président, secrétaire, secrétaire adjoint, assesseur, assesseur suppléant, témoin ou calculateur d'un bureau électoral. *(Loi du 19 décembre 2008)* Lorsque le président d'un bureau principal reçoit la candidature d'un parent ou d'un allié jusqu'au deuxième degré inclusivement, il se fait immédiatement remplacer dans ses fonctions pour la suite des opérations électorales.